

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2019-64

L'an deux mille dix-neuf, Le 20 décembre à 18 heures 30,

Date de convocation: 13/12/2019 Date d'affichage: 16/12/2019



Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

<u>Etaient présent(e)s</u>: Sophie MEURDESOIF, Jean DIDIER, Fabienne PRIMA Dominique NAVET, Bernard MOUSSAY, Béatrice BOULY, Catherine VANDEKERKHOVE, Bernard GRARE, Valérie DRANSART, Guy PETIT.

11/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

Marie-Françoise LECAILLE (pouvoir à Dominique NAVET), Michel QUANDALLE (pouvoir à Bernard MOUSSAY), David NOEL (pouvoir à Fabienne PRIMA), Jean-Pierre FLOUR (pouvoir à Jean DIDIER), Michèle CAFFIER (pouvoir à Béatrice BOULY), Alain FIX (pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE), Michèle AUGE (pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT) Michel CLABAUT (pouvoir à Guy PETIT).

8/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance.

OBJET:

AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant à la convention entre le commune et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais plus précisément avec le service ADS (Autorisation du Droit des Sols).

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme : les instructions des demandes d'autorisations préalables pour la pose d'enseigne ainsi que celles concernant les dispositifs publicitaires ou de pré-enseignes ne seront plus assurées par les services de l'Etat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe d'extension de la mutualisation des ADS et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention proposé par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mutualisation.

Le Conseil Municipal : les Membres présents. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

> La Capelle-les-Boulogne, Le 20 décembre 2019

> > Le Maire,

Jean-Michel DEGREMON

DÉPOSÉ A LA SOUS-PRLEECTURE

LE 2 6 BEC. 2019